

ont besoin d'une augmentation de revenu sans approuver pour cela le régime d'exception auquel on recourt pour la leur accorder. De fait, pour ce qui est de certains de nous, nous ne sommes pas convaincus,—notre collègue de Winnipeg-Nord (M. Stewart) a bien exposé notre point l'autre soir,—que le Pacifique-Canadien a besoin de l'augmentation qu'il réclame.

Je note dans le rapport annuel du Pacifique-Canadien pour 1947 que son principal motif de plainte, tel qu'il l'a exposé à ses actionnaires, n'était pas l'insuffisance de ses recettes nettes, absolument parlant. Celles-ci se chiffraient pour 1947 par \$22,892,189, chiffre supérieur au montant de plusieurs années antérieures. Tout ce dont il se plaignait, c'est que ce chiffre, à son avis, était trop faible comparativement à son revenu global, leur rapport n'étant que de 7·2 p. 100.

A cet égard, on me permettra de signaler qu'en se fondant sur ses revenus nets pour 1947, la compagnie a annoncé qu'elle verserait à ses actionnaires des divisions se chiffrant au total par \$21,307,682. Ces renseignements se trouvent à la page 7 du rapport annuel du Pacifique-Canadien. On peut également lire dans ce rapport, comme dans le document parlementaire 125A, en date du 12 avril 1948, des renseignements portant sur le répartition des actions du Pacifique-Canadien. On y voit que 51 p. 100 des valeurs privilégiées étaient détenues au Canada, contre 99·49 p. 100 en dehors du Canada. Pour les actions ordinaires, les chiffres correspondants sont 13·58 p. 100 et 86·42 p. 100.

Notons en passant qu'au cours de la guerre il y a eu un transfert considérable des actions ordinaires de la compagnie détenues au Royaume-Uni, vers les Etats-Unis, de sorte qu'à la fin de la guerre la proportion d'actions ordinaires de la compagnie détenue au Canada et au Royaume-Uni avait notablement baissé, et le montant détenu aux Etats-Unis, considérablement augmenté. Ces valeurs étant ainsi réparties entre le Canada et les autres pays, cela veut dire que des \$21,307,682 distribués sous forme de dividendes pour 1947, \$2,297,895 vont au Canada et \$19,009,787, par contre, vont à des actionnaires n'habitant pas notre pays.

Nous sommes donc loin d'être convaincus que le Pacifique-Canadien a véritablement besoin des recettes accrues qu'il réclame afin de satisfaire aux justes réclamations de ses employés. Si le Pacifique-Canadien et le National-Canadien ont vraiment besoin de ces ressources supplémentaires, afin de faire droit à ces demandes,—qu'à mon sens nous devrions tous appuyer,—il me semble qu'on pourrait les trouver autrement, par exemple en im-

[M. Knowles.]

putant la somme sur le fonds du revenu consolidé et en acceptant certaines des propositions présentées par des orateurs de tous les côtés de la Chambre, tendant, non à accroître les difficultés et les inégalités des tarifs actuels, mais à les supprimer, afin de réaliser l'unité nationale et de mieux équilibrer notre économie, au bénéfice de toute notre population.

M. J. L. GIBSON (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, l'animation qui caractérise le présent débat doit avoir démontré d'une façon frappante au Gouvernement combien il est nécessaire qu'il tente un sérieux effort en vue de redresser ce grief qui a causé tant de malaise dans tout le Canada. Je suis particulièrement heureux que les honorables députés qui représentent des circonscriptions des deux grandes provinces centrales aient montré autant de générosité dans leurs paroles et dans leurs actes. Cela devrait convaincre le Gouvernement que s'il saisissait la Chambre d'une mesure tendant à supprimer les inégalités qui existent présentement, il aurait l'appui d'honorables députés des deux grandes provinces situées au centre du pays.

J'estime en outre que les honorables représentants des Provinces maritimes et des provinces de l'Ouest sont fondés à croire que dans le cas de cette majoration générale de 21 p. 100, qui accentue les inégalités déjà existantes, on aurait pu procéder d'une façon un peu plus équitable. Toutefois, j'ai l'impression que la situation actuelle ne durera guère longtemps, bien que je ne prévois pas qu'un changement survienne immédiatement après le vote de ce soir.

Quant à la nécessité ou à l'opportunité de cette majoration du tarif-marchandises, il me semble qu'en toute justice nous devons considérer le prix des deux principaux produits expédiés de Colombie-Britannique, le bois de construction et le poisson. En 1939, le bois se vendait \$20 les mille pieds; il vaut maintenant \$60. Le saumon coûtait alors \$4 la caisse comparativement à \$12 actuellement. Il me semble donc juste et raisonnable de maintenir un certain rapport entre les tarifs-marchandises et les prix, sensiblement accrus, de ces produits. Je ne crois pas que la population de la Colombie-Britannique employée dans ces industries particulières veuille que les chemins ne touchent que de faibles salaires et soient les victimes de cet état de choses.

Je sais gré à la Commission des transports d'avoir maintenu durant la guerre le tarif du canal de Panama, même si effectivement aucun navire n'était disponible pour le transport maritime de la côte de l'Atlantique au littoral du Pacifique. Nous avons toujours bénéficié